



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.
Date de Convocation : 22 septembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Christian VALERY, Sandra ROCHEREAU, Alain BUCHET, Benoît ENFRIN, Christophe MARSAUD, Gwladys BELIER, Béatrice NICOLAIZEAU

Excusés : Caroline SICARD, Catherine PIVETEAU, Monique POIRAUD (pouvoir à S. ROCHEREAU), Laurent BOISSEAU (pouvoir à M. DAUPHIN)

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Christian VALERY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

La séance ouverte,
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2017 est lu
le PV est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

❖ ASSAINISSEMENT

- Budget Assainissement : tarifs assainissement 2018

VU la délibération n°2016061005D en date du 6 octobre 2016 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement et de l'abonnement.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la redevance assainissement est de 1,40 € le m³ et l'abonnement de 31,50€. Compte-tenu du bon résultat du budget assainissement, il propose de maintenir ces tarifs pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **MAINTIENT** la redevance assainissement à 1,40€ le mètre cube d'eau consommée à compter du 1^{er} janvier 2018
- **MAINTIENT** l'abonnement par foyer à 31,50€ à compter du 1^{er} janvier 2018
- **PRECISE** la part revenant à la commune et au concessionnaire sur ces tarifs :

Abonnement :	Commune : 11,50€ HT
	SAUR : 20,00€ HT
Tarif au m ³ d'eau usée consommée :	Commune : 0,95€ HT
	SAUR : 0,45€ HT

❖ ENFANCE

- Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exercice de la compétence relais d'assistantes maternelles

VU la délibération en date du 26 juillet 2017 de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'harmoniser les 2 anciens territoires, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) à l'ensemble de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais.

Ce service s'adresse aux assistantes maternelles, aux parents et futurs parents ainsi qu'aux enfants sous forme de matinées d'éveil animées par des professionnels de la petite enfance :

- Soutien et accompagnement dans la pratique quotidienne des assistantes maternelles
- Conseils et informations à destination des parents et futurs parents
- Jeux et activités thématiques adaptés à la petite enfance.

Pour permettre ces matinées d'échange, la commune de la Boissière met à disposition les locaux et le matériel adapté de l'Accueil de Loisirs. Cette mise à disposition doit être formalisée par une convention qui reprend les conditions appliquées depuis plusieurs années déjà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer, avec la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais, la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements pour l'exercice de la compétence relais d'assistantes maternelles

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES

• Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Vu le code général des impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT du 20 septembre 2017,

M. Le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

M. Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Communautaire à approuver ledit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT présenté en réunion du 20 septembre 2017

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Rapport annuel 2016 sur le service public d'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, prend acte du rapport annuel 2016 sur le service public d'assainissement non collectif. Ce rapport est à la disposition des usagers à la Mairie de LA BOISSIERE DES LANDES.

• Subvention exceptionnelle au profit des sinistrés de l'ouragan IRMA

M. Le Maire rappelle les récents événements météorologiques qui ont provoqué des dégâts importants aux Antilles et notamment en Guadeloupe. Afin de témoigner la solidarité de la commune, M. Le Maire propose de leur verser une subvention de 350€.

Additionnée aux autres subventions collectées par l'Association des Maires, cette somme permettra d'aider à financer des travaux de réparation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** de verser la somme de 350€ à l'Association des Maires de Guadeloupe en témoignage de sa solidarité.

❖ RAPPORT DES COMMISSIONS

• **M. Le Maire** fait le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017.

Il fait ensuite part au conseil de la demande du propriétaire voisin du terrain de tennis. Celui-ci sollicite la commune pour acquérir une bande de terrain le long du terrain de tennis afin d'harmoniser sa propriété. Un bornage vient d'être réalisé.

• **A BUCHET** informe le conseil que le nettoyage de l'église est achevé. Le résultat sera visible d'ici quelques jours, lorsque le produit aura agi.

• **G. BELLIER** indique que l'opération jus de pommes, menée par les parents d'élèves de l'école publique, a débuté samedi 23/09. Elle informe également de la date des élections des représentants de parents d'élèves, le 13 octobre prochain.

• **S. ROCHEREAU** fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission enfance.

Les élections du CME sont programmées le 20 octobre prochain.

• **B. NICOLAIZEAU** fait part de la prochaine Assemblée Générale de l'OGRS le 15 octobre à 20h30 à la petite salle de l'espace socioculturel.

La séance est levée à 23h30

le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 26 octobre 2017 à 20h30 à la Mairie



Pour extrait conforme,
Le Maire
Michel CHADENEAU